

De nouvelles recettes commerciales pour la RTBF

D'ici 2018, la RTBF va devoir économiser 21 millions d'euros. Parmi les mesures fortes, figure, on le sait, la suppression de la dotation de 3 millions pour Arte Belgique. Pour compenser ce nouveau régime, le conseil d'administration a adopté un avenant au contrat de gestion prévoyant une série de recettes nouvelles. Parmi elles, figure la réintroduction du placement produit, dont Ecolo n'avait pas voulu lors du contrat initial. Nouveauté: ce placement de produits sera précédé d'un avertissement citant... les marques concernées! *«C'est une double pub pour elles»*, ironise un administrateur. Autres mesures: le prolongement des coupures pub dans les films, le lancement d'un service de vidéo à la demande payant (films, séries...) et la possibilité de proposer de nouveaux services numériques payants mais qui devront faire l'objet d'une évaluation préalable par des experts. Une condition à placer dans le contexte du conflit entre les éditeurs de journaux et la RTBF à propos de ses activités de presse écrite en ligne, les premiers l'ayant accusée de concurrence déloyale. La RTBF se verra aussi dotée d'un million d'euros pour une nouvelle émission culturelle hebdomadaire.

D'ici le 31 décembre, le Parlement devrait voter une modification du décret sur la RTBF pour donner une base légale à cet avenant. «Devrait» car il nous revient que des députés cdH de la majorité s'opposent aux coupures publicitaires et au place-

J.-F. S.